

tenue par Monsieur BOUMENDJEL, Juge des Référés
En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500366	RAPPORTEUR: Monsieur Michaël BOUMENDJEL
Titre de l'affaire	Référé suspension - Demande 1°) de suspendre la décision de refus opposée à sa demande de prolongation de son contrat ; 2°) de déclarer illégal le point 1.4.2 du cadre de gestion des agents publics de l'État non titulaires de l'enseignement public exerçant en Polynésie française dans les services relevant du vice-rectorat et du ministère polynésien en charge de l'éducation ; 3°) de suspendre la décision par laquelle le vice-recteur de la Polynésie a refusé de faire droit à sa demande tendant au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée de droit public ; 4°) d'enjoindre au vice-recteur de la Polynésie française de lui proposer un contrat de droit public à durée indéterminée reprenant les stipulations de son contrat de travail actuel.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A.. B..	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
02)	DOSSIER N° 2500369	RAPPORTEUR: Monsieur Michaël BOUMENDJEL
Titre de l'affaire	Référé suspension - Demande 1°) de suspendre la décision n° 2083/MEE du 24/07/2025 par laquelle le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture l'a informé de la non reconduction de son contrat en qualité de professeure documentaliste ; 2°) de déclarer illégal le point 1.4.2 du cadre de gestion des agents publics de l'État non titulaires de l'enseignement public exerçant en Polynésie française dans les services relevant du vice-rectorat et du ministère polynésien en charge de l'éducation 3°) d'enjoindre au vice-recteur de la Polynésie française de lui proposer un contrat de droit public reprenant les stipulations de son contrat de travail actuel.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C.. D..	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2500371	RAPPORTEUR: Monsieur Michaël BOUMENDJEL
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande 1°) de suspendre la décision de refus opposée à sa demande de prolongation de son contrat ; 2°) de déclarer illégal le point 1.4.2 du cadre de gestion des agents publics de l'État non titulaires de l'enseignement public exerçant en Polynésie française dans les services relevant du vice-rectorat et du ministère polynésien en charge de l'éducation ; 3°) de suspendre la décision par laquelle le vice-recteur de la Polynésie a refusé de faire droit à sa demande tendant au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée de droit public ; 4°) d'enjoindre au vice-recteur de la Polynésie française de lui proposer un contrat de droit public à durée indéterminée reprenant les stipulations de son contrat de travail actuel.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E.. F..	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 07/08/2025
Le président du tribunal